RÉPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi 12 juin à dix huit heures trente ;
Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	*Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE*
Excusé (e) Pouvoir(s) :	*Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Claudine FARAVEL à Céline DRUT, Eric UGHETTO à Michel MEFFRE,*
Absent(es) :	*Frédéric HAUT*

Madame Céline DRUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_35 **CIMETIERE COMMUNAL : REFACTURATION DE L'ENTOURAGE DES CONCESSIONS A LA VENTE**

Monsieur le Maire rappelle le réaménagement des concessions au cimetière communal réalisé en 2024.
Suite à la création de nouvelles concessions, des bordurettes provisoires ont été installées pour délimiter chaque concession nue, apportant un agencement tant pratique qu'esthétique au sein de ce lieu.
Cependant, il y a lieu de voir si ces bordurettes au nombre de 12 pièces pour une concession simple et 16 pièces pour une concession double, doivent être à la charge de la commune, ou être refacturées au propriétaire des nouvelles concessions.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers, à savoir que l'achat d'une bordurette est de 2.52 € TTC, soit un coût de 30, 24 € pour une concession simple et 40.32 € pour une concession double.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

DIT que les bordurettes seront refacturées par l'émission d'un titre de concession à compter du 01/04/2025 ;

FIXE le tarif à 30 € pour un entourage de concession simple et 40 € pour un entourage de concession double ;

AUTORISE la vente des bordurettes pour des concessions déjà prises avant le 01/04/2025 si le propriétaire en fait a demande auprès de la mairie ;

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Céline DRUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400497-20250612-D2025_35-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2025
Publication : 16/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE DE GIGONDAS (Vaucluse)

Le Maire,
Michel MEFFRE

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.